

INFO – NÉGO

FRONT COMMUN

ÉDITION DU 12 JUIN 2024



Des concessions à notre régime de retraite, c'est NON !

Le 15 janvier dernier, les négociations du Front commun, formé des sections locales 2000, 4250 et 5735 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), en lien avec les enjeux communs aux trois syndicats ont débuté.

Depuis le début de la période de négociations, plusieurs rencontres ont eu lieu entre vos représentants syndicaux et les représentants d'Hydro-Québec et ce, en plus des rencontres de négociations sectorielles qui touchent plus particulièrement des enjeux propres à chaque syndicat.

À ce jour, plusieurs enjeux sont toujours en discussion et peu de progrès entre les parties ont eu lieu. Par conséquent, la conclusion d'une entente de principe nous semble hautement improbable d'ici la période estivale.

Le régime de retraite des employés d'Hydro-Québec (RRHQ) est un des enjeux qui divise considérablement les deux parties à la table de négociation.

Malgré les efforts que l'ensemble des membres ont déployés lors des deux (2) dernières négociations et bien que le RRHQ soit en excellente santé financière, Hydro-Québec réclame, une fois de plus, une importante diminution des droits des participants au régime de retraite. À titre d'exemple, Hydro-Québec propose de diminuer le pourcentage de la rente et de retarder l'âge de la retraite facultative.

Comme vous avez pu le constater lors de l'Assemblée annuelle du régime de retraite du 11 juin dernier, les surplus actuariels continuent d'augmenter et l'employeur est également en congé de cotisation pour une troisième année consécutive.

Nous vous confirmons que vos comités de négociation se sont fermement opposés à toutes concessions, de quelque nature que ce soit, qui auraient pour effet de diminuer vos droits relativement au RRHQ. Soyez également assurés que vos représentants maintiendront cette position jusqu'à la toute fin des négociations.

Votre mobilisation sera plus importante que jamais, restez donc à l'affût des prochaines communications.

Syndicalement,

Vos comités de négociation
SCFP 2000, 4250 et 5735